

---

Projet de décret, présenté par Robespierre au nom du comité de salut public, sur la situation politique de la République, d'après le Moniteur universel, en annexe de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Robespierre

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Robespierre. Projet de décret, présenté par Robespierre au nom du comité de salut public, sur la situation politique de la République, d'après le Moniteur universel, en annexe de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 406-407;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40694\\_t1\\_0406\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40694_t1_0406_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La force peut renverser un trône, la sagesse seule peut affermir la République; démêlez les pièges des moyens perfides de nos ennemis, soyez révolutionnaires et politiques; soyez terribles aux méchants et secourables aux malheureux; fuyez à la fois le cruel modérantisme et l'exagération systématique de vos ennemis; soyez dignes du peuple que vous représentez; le peuple hait tous les excès, il ne veut être ni trompé, ni protégé, il veut être la défense en l'honorant; ne soyez point effrayés de la hauteur où vous êtes placés. Représentants du peuple français, sentez votre force et votre dignité; vous pouvez concevoir un orgueil légitime; vous avez aboli la royauté et puni les rois; vous avez brisé toutes les idoles coupables devant qui vous avez trouvé le monde prosterné; vous avez donné un grand exemple en promenant le glaive des lois sur les têtes coupables qui s'élevaient au milieu de vous.

Portez la lumière dans l'antre de ces modernes Cæus, où l'on partage les dépouilles du peuple en conspirant contre la liberté! Etouffez-les dans leurs repaires, et punissez enfin le plus odieux de tous les forfaits, celui de revêtir la contre-révolution des emblèmes sacrés du patriotisme et d'assassiner la liberté avec ses propres armes.

La période où vous êtes sera celle qui est destinée à éprouver le plus fortement la vertu républicaine. A la fin de cette campagne, l'infâme ministre de Londres a vu au dehors la ligue presque ruinée par ses criminels efforts; les armes anglaises déshonorées, la fortune ébranlée et la liberté assurée par le caractère de vigueur que vous avez pris. Au dedans, il entend les cris des Anglais mêmes, prêts à lui demander compte de ses crimes. Dans sa frayeur, il a reculé jusqu'au mois de janvier la tenue de ce Parlement dont l'approche l'épouvante. Il va employer ce temps à commettre parmi vous les derniers attentats qu'il médite, pour suppléer à l'impuissance de vous vaincre. Tous les indices, toutes les nouvelles, toutes les pièces saisies depuis quelque temps se rapportent à ce projet. Corrompre les représentants du peuple, susceptibles de l'être; calomnier ou égorger ceux qu'ils n'ont pu perdre; enfin arriver à la dissolution de la représentation nationale; voilà le but auquel tendent toutes les manœuvres dont nous sommes les témoins, tous les moyens patriotiquement contre-révolutionnaires, que la perfidie prodigue pour exciter une émeute dans Paris et bouleverser la République entière; avilir et dissoudre la Convention, voilà le but auquel ils marchent avec rapidité. Ils ont tendu autour de nous les filets de la volupté et de l'avarice; mais vous ne perdrez pas l'honneur d'avoir jusqu'ici érasé toutes les factions sous le poids du niveau national. Ce que l'histoire n'a jamais raconté, ce que la fable n'a osé imaginer, vous l'avez fait; vous avez entassé des siècles dans les bornes d'une seule année.

Quel que soit le sort personnel qui vous attend, votre triomphe est certain. La mort même des fondateurs de la liberté est un triomphe. Tout meurt, et les héros de l'humanité et les tyrans qui l'oppriment, mais à des conditions différentes.

Jusque sous le règne des lâches empereurs de Rome, on adorait les images sacrées des héros qui étaient morts en combattant contre eux. On les appelait les derniers des Romains. L'opinion publique disait chaque jour au tyran : « Nous

ne sommes plus des hommes, nous avons perdu ce titre en tombant dans tes fers. Il n'est dû qu'à ceux qui ont eu le courage de délivrer la terre! »

Pleins de ces idées, pénétrés de ces principes, nous seconderons votre énergie de tout notre pouvoir; en butte aux attaques de toutes les passions, obligés de lutter à la fois contre les puissances ennemies de la République et contre les hommes corrompus qui déchirent son sein; placés entre la lâcheté hypocrite et la fougue imprudente du zèle, comment aurions-nous osé nous charger d'un tel fardeau sans les ordres sacrés de la patrie? Qui pourrait le porter si nous n'avions été élevés au-dessus de notre faiblesse par la grandeur même de notre mission, si nous ne nous étions reposés avec confiance et sur votre propre vertu et sur le caractère sublime du peuple que nous avons la gloire de représenter.

L'un de nos devoirs les plus sacrés était de vous faire respecter au dedans et au dehors. Nous avons voulu aujourd'hui vous présenter un tableau fidèle de votre situation politique, et donner à l'Europe une haute idée de vos principes. Cette discussion a aussi un objet particulier, de déjouer les intrigues de vos ennemis pour armer contre vous les cantons suisses. Nous vous proposons à cet égard le décret suivant :

« La Convention nationale, voulant attester à tous les peuples les principes qui la dirigent et qui doivent présider aux relations de toutes les sociétés politiques; voulant en même temps déconcerter les manœuvres perfides employées par ses ennemis, pour alarmer sur ses intentions les deux fidèles alliés de la nation française, les cantons suisses et les Etats-Unis d'Amérique :

#### Art. 1<sup>er</sup>.

« La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, que la résolution constante de la République Française est de se montrer terrible envers ses ennemis, généreuse envers ses alliés, juste envers tous les peuples.

#### Art. 2.

« Les traités qui lient le peuple français aux Etats-Unis d'Amérique et aux cantons suisses seront loyalement exécutés.

#### Art. 3.

« Quant aux modifications qui auraient pu être nécessitées par la Révolution qui a changé le gouvernement de la nation française, ou les mesures générales et extraordinaires qu'elle a été obligée de prendre momentanément pour la défense de son indépendance et de sa liberté, la Convention nationale se repose sur la loyauté respectueuse et sur l'intérêt réciproque de la France et de ses alliés.

#### Art. 4.

« La Convention nationale enjoint aux citoyens et à tous les officiers civils et militaires de la République, de respecter et faire respecter le territoire de toutes les nations neutres ou alliées.

Art. 5.

« Elle leur défend particulièrement de violer le territoire des cantons suisses, ou des pays qui leur sont unis par des traités d'alliance ou de combourgeoisie.

« Le comité de Salut public est chargé de rechercher les moyens de resserrer les liens de l'union et de l'amitié entre la République et ses alliés, et de faire jouir les puissances neutres de tous les avantages de la neutralité.

Art. 6.

« Dans toutes les discussions sur les objets particuliers de réclamations respectives, il manifestera aux cantons et aux Etats-Unis d'Amérique, par tous les moyens compatibles avec les circonstances impérieuses où se trouve la République, les sentiments d'équité, de bienveillance et d'estime dont la nation française est animée envers les deux nations.

Art. 7.

« Le présent décret et le rapport du comité de Salut public seront imprimés et traduits dans toutes les langues, et répandus dans toute la République et dans les pays étrangers, pour attester à toutes les nations les principes de la République française, et les attentats de ses ennemis contre la sûreté générale des peuples. »

## CONVENTION NATIONALE

Séance du 28 brumaire an II.

(18 Novembre 1793)

Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention nationale l'état des personnes détenues dans les maisons d'arrêt : le nombre en était, à l'époque du 25 de ce mois, de 3,272, et le 26, de 3,292 (1).

(Suivent deux lettres des administrateurs du département de police faisant connaître le nombre des personnes détenues à l'époque du 25 et du 26 présent mois.)

A.

« Commune de Paris, le 26 brumaire, l'an II de la République une et indivisible (2).

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque

du 25 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie .....	517
« Grande-Force (dont 14 militaires)..	534
« Petite-Force.....	236
« Sainte-Pélagie.....	178
« Madelonnettes.....	256
« Abbaye (13 militaires et 5 otages)..	121
« Bicêtre.....	752
« A la Salpêtrière.....	369
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	53
« Luxembourg.....	256
Total.....	3.272

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« HEUSSÉE; CORDAS. »

B.

« Commune de Paris, le 27 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible (1).

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 26 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	496
« Grande-Force (y compris 13 militaires.....	555
« Petite-Force.....	235
« Sainte-Pélagie.....	178
« Madelonnettes.....	250
« Abbaye (y compris 22 militaires et 5 otages).....	130
« Bicêtre.....	750
« A la Salpêtrière.....	370
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	57
« Luxembourg.....	271
« Total.....	3.292

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« CORDAS; MENNESSIER. »

Lettre de Faure, député, qui fait part à la Convention que les citoyens de Nancy ont renversé l'idole du fanatisme, qu'ils ont fait brûler bulles du pape, lettres de prêtrise et confessionnaux dans une fête civique.

Insertion au « Bulletin » (2).

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 295.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 755.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 755.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 295.